



Le + syndical

Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Administratifs et Agents de Maîtrise

AIRBUS HELICOPTERS



Marignane, le 7 février 2019

Madame Marie PERROT
Directrice des Relations sociales
Airbus Helicopters Marignane

N/REF : 19/LET/02

OBJET : statut et conditions d'emploi de salariés en déplacement professionnel chez les clients

Madame la Directrice,

La Direction d'Airbus Group a déployé, au 1^{er} février 2019, sa nouvelle politique de frais de déplacement applicable chez Airbus Helicopters.

Cette nouvelle politique ne prend plus en compte les remboursements dits "au forfait" mais seulement ceux aux frais réels plafonnés. De ce fait, une grosse partie des salariés, notamment ceux qui se déplacent régulièrement chez nos clients sur des activités de support et vente, considèrent cette mesure très pénalisante eu égard aux contraintes rencontrées et aux conditions de vie particulières dans certains pays parfois à risques.

Ces salariés sont contraints de se déplacer suite à la demande de nos clients, suivant les termes de nos contrats de vente. De plus, ces nombreux déplacements sont effectués bien souvent au détriment de leur vie personnelle, puisque leur durée peut s'étendre sur plusieurs semaines, le samedi et le dimanche parfois compris.

Rappelons que ces salariés ont une responsabilité lourde face aux clients car ils sont les représentants de la marque Airbus. Ils contribuent ainsi grandement à leur satisfaction. De plus, le statut de certains de ces salariés et la rémunération associée sont souvent inférieurs, selon nos constatations, à ce qui se pratique dans le reste du groupe.

Par conséquent, la CFE-CGC vous demande d'ouvrir des discussions afin de revaloriser le statut et les conditions d'emploi de ces salariés, dans le but de garantir une certaine stabilité pour les équipes, et le maintien d'un niveau de compétences et d'excellence nécessaire à la satisfaction de nos clients.

Persuadés que vous donnerez une suite favorable à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, nos salutations les plus respectueuses.

C. BOCOVIZ

Délégué Syndical Central Adjoint,

Courrier porté à l'attention du personnel

Section CFE-CGC

**Airbus Helicopters Etablissement de Marignane
Aéroport international Marseille Provence 13725 Marignane Cedex**